



Séance publique du 29 juillet 2026

M. Müller, échevin et Mme Glodé, échevine ;
Mme Camusel, M. Kolbet, M. Aguilera, M. Reckel, M. Schmit et M. Gereke, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : M. Rasqué, M. Aguilera pour le point n°1
Votant par procuration : //

Le conseil communal décide :

1. unanimement

d'ajourner ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil communal d'Ell.

2. unanimement

de créer un poste de fonctionnaire communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, à temps plein (40 heures/semaine).

3. décide à 7 voix pour et 1 voix contre (Eugène Kolbet)

de confirmer la délibération du collège des bourgmestre et échevins du 16 juillet 2026, aux termes de laquelle le collège des bourgmestre et échevins a déclaré au niveau communal la phase « orange » en matière d'utilisation de l'eau destinée à la consommation humaine dans le but d'éviter une pénurie d'eau potable dans la commune.

Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, M. Aguilera quitte la table.

4. a unanimement

d'approuver la convention entre M. Castor Aguilera et la commune Ell concernant des projets de protection de la nature.

4. b unanimement

d'approuver la convention entre « Aide aux Enfants Handicapés et défavorisés de Luxembourg a.s.b.l » et la commune Ell qui a pour objet de définir les modalités dans le cadre de l'installation, la gestion l'entretien et le vidage de conteneurs placés sur le territoire communal, destinés à la collecte séparée de vêtements, textiles et chaussures usagées.

5. unanimement

d'allouer un subside extraordinaire de 500,00 € à « l'Entente Jeunesse Atertdaul ».



6. unanimentement

d'allouer un don de 800,00 € à l'association « URBAN BULLDOGS AGAINST KIDS ABUSE a.s.b.l. », à la suite des recettes récoltées lors du Chrëschtkaffi organisé par la Maison Relais « Um Fräschepillchen ».

7. unanimentement

d'approuver les titres de recette présentés en cette séance.

**8. Rapports des représentants au sein des syndicats intercommunaux et autres entités
Affaires courantes et communications**